

lavage, vêtements, accidents et précautions hygiéniques, hygiène des habitations. *Hygiène morale ou hygiène de l'âme*: influence de l'âme sur le corps, formation de l'âme, âme et cerveau, nerfs, facultés intellectuelles, imagination, volonté, raison, passions, ivrognerie, libertinage, colère, tristesse, espérance (1).

XIII.—INSTRUCTION CIVIQUE

L'instruction civique a pour but de nous faire connaître les rapports du *citoyen* et de l'*Etat* ; l'organisation *gouvernementale* de notre pays ; son organisation *administrative* : civile et religieuse.

Il est grandement temps d'introduire cet enseignement dans les écoles élémentaires. Et, il est regrettable que l'on n'ait pas songé plus tôt à instruire notre population de ses devoirs civiques. A l'heure qu'il est, même, bien peu de personnes voient dans les enfants d'aujourd'hui, les hommes de demain. L'instruction qu'on leur donne généralement ne tient aucun compte du rôle prochain qu'ils devront jouer dans la société et l'administration de la chose publique.

Combien n'ont-ils pas quitté les bancs de l'école, voire même du collège, sans posséder la moindre notion sur *les pouvoirs publics*, la *constitution politique du pays*, le *suffrage*, le *pouvoir législatif*, la *loi*, le *pouvoir exécutif*, les *tribunaux criminels et civils*, l'*organisation paroissiale*, le *budget*, l'*impôt*, l'*instruction publique*, la *force publique*, les *droits et les devoirs du citoyen*, l'*avenir de la nationalité canadienne-française*, le *développement et la consolidation de la province de Québec*, AT HOME riant et assuré de notre race, etc.

Les leçons d'instruction civique peuvent se donner de la même manière que celles d'hygiène (2).

(1) Les instituteurs trouveront un guide très utile dans le MANUEL D'HYGIÈNE du Dr S. Lachapelle, de Montréal.

(2) J'ai déjà publié dans l'*Enseignement primaire*,

APPENDICE

I.—HYGIÈNE SCOLAIRE

La santé des enfants ne doit pas être compromise par la fréquentation de l'école. Il est donc indispensable que les instituteurs et les institutrices, les commissaires d'écoles, les curés, les inspecteurs d'écoles connaissent les principes qui permettent de réaliser les conditions indispensables à l'hygiène dans l'éducation. Chacun des points qui suivent mériterait une étude particulière ; nous sommes forcé, faute d'espace, de n'en faire que l'énumération : Emplacement scolaire.—Orientation de la maison.—Matériaux de construction.—Disposition de l'habitation scolaire.—Les salles de classe.—Ventilation.—Chauffage.—Eclairage.—Moblier scolaire.—Cabinets d'aisance (latrines).—Cour.—Programme scolaire.—Sédentarité.—Surmenage intellectuel.—Heures de classes et d'études.—Exercice physique.—Gymnastique (3).

II.—CONSEILS PÉDAGOGIQUES

CONDUITE DE L'INSTITUTEUR : 1^o *En classe*.—La tenue et le langage doivent être toujours dignes ; parler d'un ton de voix modéré ; dans la gouverne de l'école, adopter une ligne de conduite où la fermeté s'alliera à la douceur ; donner à la classe un aspect gai et non repoussant ; exiger des enfants un travail régulier ; les aimer tous également : point de préférences. 2^o *Conduite publique*.—Agir avec tact, délicatesse et franchise envers les autorités scolaires et se rendre digne de l'amitié du curé de la paroisse et savoir conquérir celle des parents des enfants. Vivre d'une vie sérieuse : les amusements mondains

depuis trois ans, une série de leçons relatives à cette matière. Si jamais j'en ai le loisir, je réunirai ces leçons, les classerai dans un ordre rationnel et les publierai en un manuel que l'on pourra mettre entre les mains des enfants.

(3) M. le Dr J.-I. Desroches a publié une brochure intitulée : *Précéptes de l'hygiène scolaire*, très bien faite, à laquelle nous renvoyons ceux qui désirent approfondir cette étude de l'hygiène scolaire.